



Côtes de Bergerac rouge

Vin tranquille

LE PRODUIT

Le vignoble de l'appellation Côtes de Bergerac propose une gamme de vins tranquilles rouges et blancs. Ils sont produits dans la province du Bergeracois, appelée aussi Périgord pourpre. Les vignes à faible rendement favorisent la concentration tannique des vins rouges et la sucrosité des vins blancs.

ARÔMES ET SAVEURS

Soumis à un élevage minimal de un an généralement réalisé en barriques, les vins rouges mêlent les saveurs de fruits rouges et noirs aux notes épicées du bois. Pour les vins blancs, les conditions particulières de température et d'humidité permettent le développement d'un champignon microscopique, le Botrytis, qui va concentrer le jus du raisin pour donner cette sucrosité si particulière au vin.

UN PRODUIT, UN TERRITOIRE

Le Bergeracois est constitué d'une succession de coteaux nettement ciselés par la rivière de la Dordogne qui traverse le territoire d'est en ouest. Le savoir-faire des viticulteurs consiste notamment à sélectionner les parcelles de coteaux à forte potentialité, c'est-à-dire les moins vigoureuses et les mieux exposées, qui favorisent une maturité optimale du raisin.

UN PRODUIT RECONNU

Le berceau originel du vignoble porte le nom de Vinée, territoire composé de 7 paroisses situées au nord de la ville de Bergerac. Après la guerre de Cent Ans, cette Vinée, devenue trop petite s'est étendue et a gagné les coteaux de la rive droite de la Dordogne. L'appellation Bergerac supérieur a été reconnue en 1947 avant d'être renommée Côtes de Bergerac en 1955.

Le saviez-vous

Le privilège des vins de Bordeaux consistait à retarder jusqu'à une certaine date la descente, par la Dordogne et la Garonne, des vins produits dans le haut-pays (à la Saint Martin le 11 novembre ou à Noël). En 1254, Henri III, roi d'Angleterre permettra aux vins de Bergerac de s'exporter en toute saison sans la moindre entrave.

Informations techniques

Cahier des charges

[Contenu Cahier des charges](#)

Textes réglementaires

[Contenu Textes réglementaires](#)

Aire géographique

Situation

L'aire géographique de l'appellation s'étend sur 90 communes situées au sud-ouest du département de la Dordogne.

Carte

Cliquer sur les liens suivants pour afficher les cartes

[Situation](#)

[Aire géographique](#)

Contacts

Organisme de défense et de gestion (ODG)

Fédération des Vins de Bergerac et Duras (FVBD)

Pôle viticole des vins de Bergerac

24112 BERGERAC CEDEX

Bridet Sud

N°SIRET : 40259890800026

Tél. : 05 53 24 71 77

Fax : 05 53 24 98 48

Mél. : contact@fvbd.fr

Délégation territoriale de l'INAO en charge du produit INAO Bordeaux

Bât A, 3ème étage

1 quai Wilson

33130 BEGLES

Portes de Bègles

N°SIRET : 13000270200343

Tél. : 05 56 01 73 44

Fax : 05 56 01 05 74

Mél. : INAO-BORDEAUX@inao.gouv.fr

Organismes de contrôle (OC) QUALI-BORDEAUX

Siège

2 avenue des Tabernottes

33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

N°SIRET : 50142306500025

Contact : Régis DE LESCAR

Tél. : (33) 05 57 34 26 11

Fax : (33) 05 56 23 69 69

Mél. : directeur@qualibordeaux.fr

Source URL: <https://www.inao.gouv.fr/produit/cotes-de-bergerac-rouge-14453>

List of links present in page

1. <mailto:contact@fvbd.fr>
2. <mailto:INAO-BORDEAUX@inao.gouv.fr>
3. <mailto:directeur@qualibordeaux.fr>